INITIALES DU PRÉSIDENT

5233

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2024
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8
Les membres du conseil d'administration :

Présences :	M^mes^	Marie-Claude Auger,	vice-présidente
		Carolyne Bergeron	
		Carolane Bouchard	
		Laurence Boutin	
		Martine Dionne	
		Mylène Plante,	présidente
		Clémence Rouillard	
		Audrey Vermette,	
	MM.	Éric Bourque	
		Olivier Duchesne	
		Dany Germain	TEAMS
		Marco Labrecque	
		David Simard	

Les directions de services :

M^me^	Johanne Godbout,	directrice du Service du secrétariat général et des communications et secrétaire générale
	Nancy Létourneau,	directrice générale adjointe
	Anik Saumure,	directrice par intérim du Service des ressources éducatives
MM.	Pascal Germain,	directeur du Service des ressources financières
	Yannick Roy,	directeur général

1 Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Plante.

Il est 19 h.

CA-7734-24

2. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 Présentation de l'ordre du jour

1 Ouverture de la séance

2 Présentation de l'ordre du jour

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 et du procès-verbal du comité plénier du 1er octobre 2024

4 Intervention de l'assemblée

5 Rapport du directeur général

5.1. Rapport d'activités

5.2. Reddition de comptes

5.3. Résolution relative au maintien des classes de maternelles 4 ans et 5 ans

5.4. Lettre de démission de la direction générale

6 Rapport des services

6.1. Enseignement

6.1.1 Adoption des critères d'inscription 2025-2026

6.1.2 Population scolaire au 30 septembre 2024

6.2. Ressources financières

6.2.1. Liste de ventes pour non-paiement de la taxe scolaire au 25 octobre 2024

6.3. Ressources humaines

6.4. Ressources informatiques

6.5. Ressources matérielles

6.5.1 Fermeture temporaire de l'école Sainte-Thérèse de Launay

6.6. Secrétariat général et communications

7 Rapport des comités

7.1. Gouvernance et éthique

7.2. Ressources humaines

7.3. Transport

7.4. Vérification

8 Affaires diverses

9 Date de la prochaine rencontre

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

CA-7735-24

3. — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER DU 1ER OCTOBRE 2024

3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 et du procès-verbal du comité plénier du 1er octobre 2024**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 et du procès-verbal du comité plénier du 1er octobre 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

4 **Intervention de l'assemblée**

Aucune intervention de l'assemblée.

5 **Rapport du directeur général**

5.1 Rapport activités

5 août
Coordination
Comité d'investissement

8 août 2024
CA - ADGSQ

9 août 2024
CA - ADGSQ

12 août
Coordination
Suivis – Foire de l'emploi
Comité plénier

Conseil d'administration

13 août
Rencontre direction de service

14 août
Rencontre mesure et évaluation

15 août
Rencontre préparatoire programme de soutien

19 août

INITIALES DU PRÉSIDENT
5235
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Coordination

20 août
Forum DG spécial

21 août
Rencontre direction de service

22 août
Rencontre Transport Harricana

26 août
Coordination
Projets visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant
Rencontre direction d'établissement

27 août
Rencontre ADGSQ

29 août
Rencontre direction de centre

30 août
Forum virtuel de la rentrée

3 septembre
Coordination
Suivi – événement du 27 août

5 septembre
CA – ADGSQ

6 septembre
CA – ADGSQ

9 septembre
Coordination
AGA – observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
COP coordination

10 septembre
Comité consultatif de gestion
Rencontre - dossier école Launay

11 septembre
Rencontre Action réussite
Rencontre direction de service
Rencontre – chantier TOS

12 septembre
CRDG

13 septembre
ENTREVUES

27 août 2024 avec TVA Abitibi
Sujet discuté : Main-d'œuvre direction d'écoles

Conseil général – FCSSQ

26 septembre
PEDIGECS

27 septembre
PEDIGECS

30 septembre
Coordination
Rencontre conseil municipal de La Motte

1er octobre
Comité plénier

3 octobre
Rencontre direction d'établissement
Rencontre municipalité de Berry
Rencontre municipalité de Launay
Rencontre municipalité de Trécesson

7 octobre
Coordination
Rencontre parents – école Launay-Trécesson

8 octobre
Rencontre CEFAR
Organigramme MEQ

9 octobre
COP directions

10 octobre
Rencontre direction de centre
Forum DG

11 octobre
CA – ADGSQ
Rencontre direction de service

15 octobre
Coordination

16 octobre
Rencontre ministre de l'Éducation

17 octobre
Rencontre directions d'établissement
Rencontre ministre de l'Éducation

18 octobre
AG extraordinaire – ADGSQ
Rencontre suivi dossiers Interventifs
Suivi – COP de directions
Suivi – dossier francisation

28 août 2024 avec Radio-Canada
Sujet discuté : Accident transport scolaire

8 octobre 2024 avec Radio-Canada
Sujet discuté : Fermeture d'urgence de l'école Sainte-Thérèse de Launay

8 octobre 2024 avec RNC Média
Sujet discuté : Fermeture d'urgence de l'école Sainte-Thérèse de Launay

21 octobre 2024 avec Radio-Canada
Semaine des directions d'établissement et des cadres scolaires

5.2 Reddition de comptes

1. Direction générale

DG-220-24 Désignation du représentant au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

DG-221-24 Nomination au poste de coordonnateur au Service de l'enseignement

DG-223-24 Nomination secrétaire de comité de sélection

DG-224-24 Adoption - plan d'effectifs du personnel d'encadrement

DG-225-24 Modification du plan d'effectifs du personnel d'encadrement

DG-226-24 Demande de soutien financier – CDC d'Amos

DG-228-24 Désignation d'un représentant au comité sur le développement du transport collectif de la MRC d'Abitibi

2.Service des ressources humaines

DGRH-218-24 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire

DGRH-219-24 Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel

DGRH-227-24 Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général

DGRH-229-24 Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général

3.Service des ressources financières

4.Service des ressources matérielles

DGRM-231-24 Adjudication et octroi de contrat _ services professionnels en architecture_réfection du parement extérieur de l'école Sacré-Coeur d'Amos

5.Service de l'enseignement et des services complémentaires

6.Service des ressources informatiques

DGRI-222-24 Engagement financier – équipements pédagonumériques

DGRI-230-24 Engagement financier – équipements pédagonumériques

7.Service du secrétariat général et des communications

CA-7736-24

5.3 — RÉSOLUTION RELATIVE AU MAINTIEN DES CLASSES DE MATERNELLES 4 ANS ET 5 ANS

5.3 Résolution relative au maintien des classes de maternelles 4 ans et 5 ans

Documents déposés : lettre et résolution de la MRC d'Abitibi

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la résolution de la MRC d'Abitibi relative au maintien des classes maternelles 4 ans et 5 ans.

Le directeur général reprend l'argumentaire présenté lors de la séance du 25 juin relative à la résolution de la municipalité de La Corne relative à l'orientation du CSSH pour le préscolaire.

Dans un premier temps, le directeur général mentionne que l'entente avec le ministère de l'Éducation prévoit l'offre de 9 classes de maternelle 4 ans pour le CSS Harricana. L'organisation scolaire 2024-2025 respecte cette entente. Il note que 7 de ces classes sont en milieu rural.

Dans un second temps, il note que l'organisation scolaire 2024-2025 se conforme aux objectifs du plan quinquennal d'organisation scolaire 2023-2028, soit de répondre à la prévision de la clientèle tout en ayant le souci d'optimiser ses services (en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre), et ce, pour les 5 prochaines années. Il souligne qu'effectivement, en contexte de pénurie de main-d'œuvre et dans le but d'assurer la qualité et l'équité des services éducatifs, pour l'ensemble des établissements, que tous les milieux défavorisés possèdent des listes d'attente pour les classes de maternelle 4 ans. La sélection des écoliers s'effectue en fonction des besoins de l'enfant et de la possibilité d'avoir accès à un service de la petite enfance. Le programme Passe-Partout demeure accessible dans la majorité des milieux en fonction de la clientèle.

Il rappelle les orientations 1 et 2 du plan quinquennal d'organisation scolaire 2023-2028, soit :

> Orientation 1 : le maintien des écoles primaires urbaines et rurales et ses écoles secondaires à son niveau actuel tout en maximisant son organisation scolaire ;
>
> Orientation 2 : la volonté de travailler en partenariat avec chaque milieu, les parents, le personnel et la communauté afin d'offrir à ses élèves des services de qualité et adaptés, dans le but de favoriser la réussite éducative.

Il conclut en disant s'être rendu disponible à faire une présentation à la MRC Abitibi pour expliquer les enjeux et défis de l'organisation scolaire.

CONSIDÉRANT la résolution CA-7713-24 en réponse à la municipalité de La Corne concernant l'orientation du CSSH pour le préscolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution AG-100-05-2024 de la MRC d'Abitibi appuie les préoccupations de la municipalité de La Corne ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Éric Bourque,

QUE le directeur général réponde au conseil de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi en l'informant de la conformité au plan quinquennal d'organisation scolaire 2023-2028 et l'entente avec le ministère de l'Éducation relative à l'offre de service des classes de maternelle 4 ans.

CA-7737-24

5.4 — LETTRE DE DÉMISSION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.4 Lettre de démission de la direction générale

Document déposé : lettre de démission

CONSIDÉRANT la lettre de démission déposée au conseil d'administration ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne,

QUE ce conseil d'administration prenne acte de la démission de monsieur Yannick Roy, directeur général, pour fins de retraite.

QUE sa démission soit effective le 1er avril 2025.

QUE monsieur Yannick Roy soit remercié pour son engagement et l'excellence de ses services tout au long de sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Rapport des services

6.1 Enseignement

CA-7738-24

6.1.1 — ADOPTION DES CRITÈRES D'INSCRIPTION 2025-2026

6.1.1 Adoption des critères d'inscription 2025-2026

Document déposé : critères d'inscription 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, ce centre de services scolaire doit adopter sa Directive sur les critères d'inscription pour ses élèves ;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la loi ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Duchesne,

QUE ce conseil d'administration adopte la Directive sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire Harricana pour l'année scolaire 2025-2026, telle que présentée par le Service des ressources éducatives.

6.1.2 Population scolaire au 30 septembre 2024

Document déposé : population scolaire au 30 septembre 2024

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives mentionne que 3 548 élèves composent la population scolaire au 30 septembre 2024. C'est 15 élèves de plus à pareille date l'an passé, ce qui fait de cette population scolaire 2024-2025, la plus élevée des 10 dernières années.

6.2 Ressources financières

CA-7739-24

6.2.1 — LISTE DE VENTES POUR NON-PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE AU 25 OCTOBRE 2024

6.2.1 Liste de ventes pour non-paiement de la taxe scolaire au 25 octobre 2024

Document déposé : liste de ventes pour non-paiement de la taxe scolaire

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique, le CSS Harricana doit préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires de la MRC excluant la Ville d'Amos ;

CONSIDÉRANT que cette liste doit être soumise au conseil d'administration pour approbation, selon l'article 340 de cettedite loi ;

CONSIDÉRANT qu'il faille transmettre avant le début du mois de novembre, l'état approuvé aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne

QUE ce conseil adopte la liste faisant état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires.

QUE le directeur général, monsieur Yannick Roy, soit et il est autorisé à transmettre l'état approuvé des taxes scolaires aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées pour les immeubles situés sur le territoire de ce centre de services scolaire.

6.3 Ressources humaines

Aucun sujet traité

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité.

6.5 Ressources matérielles

CA-7740-24

6.5.1 — FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE DE LAUNAY

6.5.1 Fermeture temporaire de l'école Sainte-Thérèse de Launay

CONSIDÉRANT l'état de vétusté de l'école Sainte-Thérèse de Launay l'élevant à 51,6 % ;

INITIALES DU PRÉSIDENT
5239
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT les récents résultats d'analyse effectuée faisant ressortir des problématiques structurelles de ce même établissement ;

CONSIDÉRANT qu'avec un mur porteur, le gymnase ne sera plus accessible pour la vie pédagogique des élèves de l'école ;

CONSIDÉRANT que la gestion quotidienne de la charge de la neige est difficilement contrôlable et que malgré l'ajout d'un mur dans le gymnase, la structure du bâtiment présente toujours un risque d'effondrement.

IL EST RÉSOLU ; sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

De fermer temporaire l'école Sainte-Thérèse de Launay ;

De relocaliser les élèves et membres du personnel aux écoles de Berry (écoliers de la maternelle) et Morency (les élèves de 1re et 2e année) ;

De poursuivre les démarches de reconstruction de l'école de Launay avec le ministère de l'Éducation ;

De modifier le calendrier scolaire 2024-2025 par l'ajout d'une journée pédagogique le 15 octobre pour ces deux secteurs ;

De modifier les actes d'établissements 2024-2025, la liste des écoles et centres ainsi que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026 et 2027-2028 :

- Retrait du bâtiment Sainte-Thérèse à l'école Launay-Trécesson ;
- Ajout de l'ordre d'enseignement du préscolaire à l'école de Berry.

De procéder à une consultation sur l'organisation scolaire dans les secteurs des écoles Launay-Trécesson ainsi que de Berry pour l'année scolaire 2025-2026 et 2026-2027.

6.6 Secrétariat général et communications

Aucun sujet traité.

7 Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun sujet traité.

7.2 Ressources humaines

Aucun sujet traité.

7.2 Transports

Aucun sujet traité.

7.3 Vérification

Aucun sujet traité.

8 Affaires diverses

8.1 Compréhension du dossier de la francisation à l'éducation des adultes

Monsieur Olivier Duchesne demande des renseignements concernant la situation en francisation à l'éducation des adultes. La direction générale explique le fonctionnement du financement de ce programme et des changements survenus pour l'année 2024-2025. Selon les indications du ministère de l'Éducation, le centre de services scolaire ne peut pas utiliser ses surplus pour offrir ce service. Les cours de francisation prendront fin à la mi-décembre et 3 employés à contrat seront licenciés.

8.2 Transport scolaire

Madame Mylène Plante demande plus de renseignements concernant les journées d'intempéries et l'impact de l'électrification des autobus scolaires. Le directeur général mentionne que pour le retard de transport scolaire causé par les intempéries, quelques renseignements demeurent à colliger, mais que les retards de quelques heures sont toujours possibles.

9 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le lundi 9 décembre 2024.

CA-7741-24

10. —LEVÉE DE LA SÉANCE

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Laurence Boutin,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Mylène Plante, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale